

Pour en savoir plus

Contactez votre comptable public ou votre conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, interlocuteurs de confiance et partenaires au quotidien de la vie financière de votre collectivité. Disposant des compétences nécessaires et d'une connaissance fine des spécificités de votre collectivité, ils vous fourniront les meilleurs conseils.

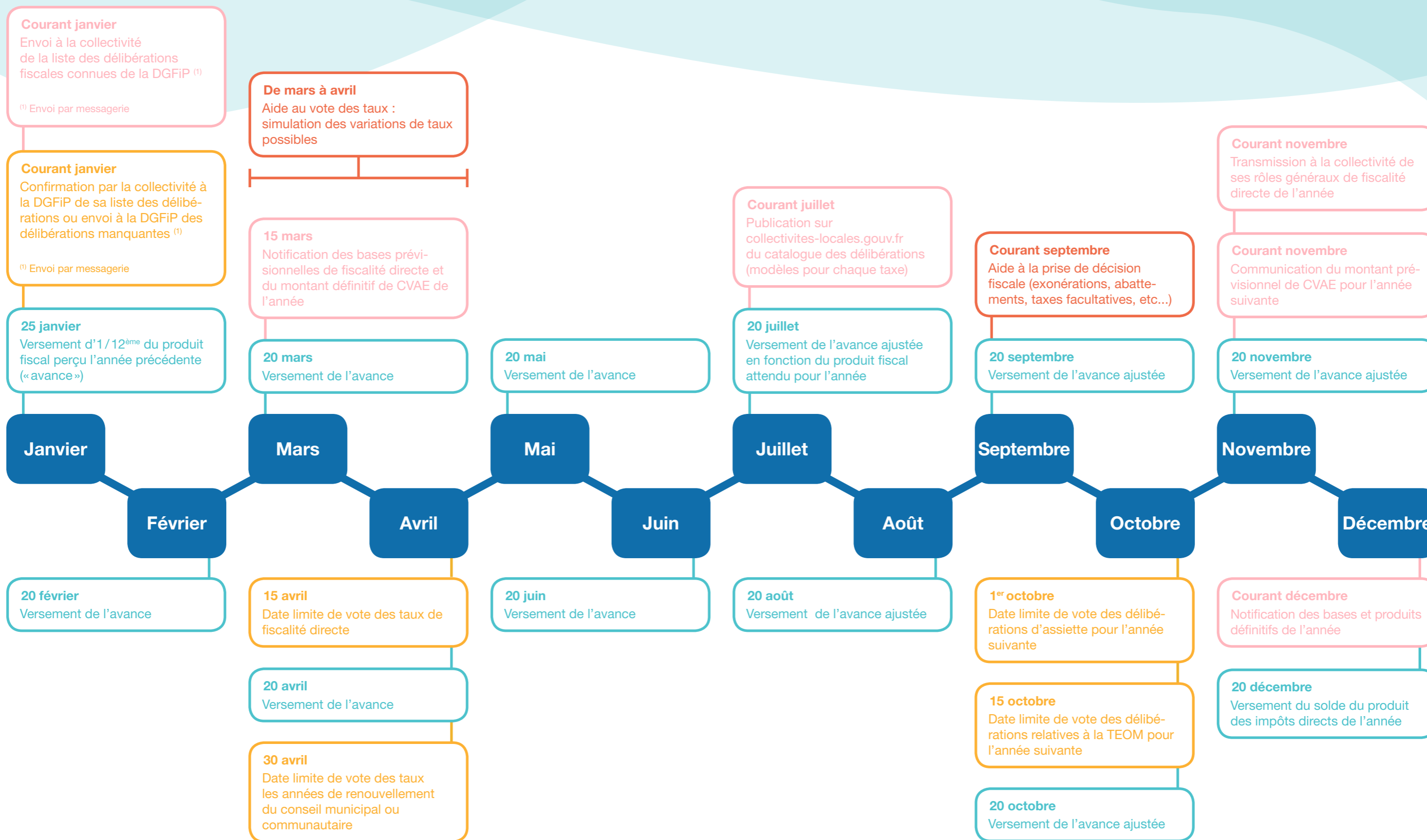
Le calendrier fiscal du maire et du président d'EPCI



Retrouvez la DGFIP sur



Direction générale des Finances publiques
Réalisation graphique : Cabinet et Communication
Novembre 2019



Légende :

- Versements effectués par la DGFIP sur le compte de la collectivité
- Informations transmises automatiquement par la DGFIP à la collectivité (principalement via le PIGP)
- Délibérations à prendre par le conseil municipal ou communautaire
- Prestations sur demande proposées par la DGFIP

Abréviations :

- PIGP : Portail internet de la gestion publique
- CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères